

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Silikon Vernetzer

Autres désignations commerciales / Numéros d'articles

6 2407 409, 6 2407 410

UFI: GH7D-9UD3-8S5E-C617

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Catalyseur

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	GLOREX GmbH	GLOREX AG
Rue:	Großmattstraße 17	Uferstrasse 12
Lieu:	D-79618 Rheinfelden	CH-4414 Füllinsdorf
Téléphone:	+49 7623 72330	+41 61906 8070
E-mail:	info@glorex.com	
Internet:	www.glorex.com	
Service responsable:	L'achat	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 7623 72330 (Mo - Fr: 8 - 16 h)
+43 1406 43 43 (Vergiftungsinformationszentrale Österreich)
145 (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226
Acute Tox. 4; H332
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 4; H413

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Silicate de tétraéthyle,
Bis(neodecanoyloxy)dioctylstannane

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 2 de 12

Mentions de danger

- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H413

Conseils de prudence

P102 - P260 - P280 - P501

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le mélange ne contient pas $\geq 0,1$ % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange des substances suivantes avec des additifs non dangereux

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
78-10-4	silicate de tétraéthyle			50 - < 70 %
	201-083-8	014-005-00-0		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H226 H332 H319 H335			
68299-15-0	Bis(neodecanoyloxy)dioctylstannane			30 - < 40 %
	269-595-4		01-2120770890-48	
	STOT RE 2, Aquatic Chronic 4; H373 H413			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 3 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
78-10-4	201-083-	silicate de tétraéthyle	50 - < 70 %
		par inhalation: CL50 > 10 mg/l (aérosol); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 5880 mg/kg; par voie orale: DL50 > 2000 mg/kg	
68299-15-0	269-595-	Bis(neodecanoyloxy)dioctylstannane	30 - < 40 %
		dermique: DL50 > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 > 2000 mg/kg	

Information supplémentaire

Avertissement tactile de danger (EN ISO 11683)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander une aide médicale en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des muqueuses, toux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, mousse, ABC-poudre, dioxyde de carbone,

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 4 de 12

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser une lessive diluée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Conservé à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé le récipient bien fermé. Conservé les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec oxydants, substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 5 - 25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Catalyseur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
78-10-4	Orthosilicate de tétraéthyle	5	44		VME (8 h)	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 5 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
78-10-4	silicate de tétraéthyle			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	44 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	44 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	44 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	44 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	5,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	5,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	5,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	5,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,8 mg/kg p.c./jour
68299-15-0	Bis(neodecanoyloxy)dioctylstannane			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	61,7 µg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	17,5 µg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	10,9 µg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,25 µg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	6,25 µg/kg p.c./jour

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Matériel recommandé: NBR (caoutchouc nitrile), caoutchouc butyle, FKM (caoutchouc fluoré), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) (Temps de pénétration ≥ 8 heures)
Non adapté: NR (caoutchouc naturel, latex naturel), PVC (chlorure de polyvinyle)

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore - jaune clair
Odeur: caractéristique

Point de fusion/point de congélation: non déterminé
Point d'ébullition ou point initial: 170 °C

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 6 de 12

d'ébullition et intervalle d'ébullition:		
Inflammabilité:	non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	48 °C	(closed cup)
Température d'auto-inflammation:	> 225 °C	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non applicable	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité (à 20 °C):	non miscible, hydrolyse	
Solubilité dans d'autres solvants		
non déterminé		
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	~ 1 g/cm ³	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	non applicable	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Inflammable.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
En présence d'eau, le produit s'hydrolyse pour former de l'éthanol

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 7 de 12

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 16,92 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 2,308 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode	
78-10-4	silicate de tétraéthyle					
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	IUCLID	OECD 423	
	cutanée	DL50 5880 mg/kg	Lapin	Référence bibliographique		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 > 10 mg/l	Rat	IUCLID	OECD 403	
	inhalation poussières/brouilla	ATE 1,5 mg/l				
68299-15-0	Bis(neodecanoyloxy)dioctylstannane					
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	IUCLID	OECD 423	
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	IUCLID	OECD 402	

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Silicate de tétraéthyle)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Bis(neodecanoyloxy)dioctylstannane)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

Autres informations

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
78-10-4	silicate de tétraéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 245 mg/l	96 h	Danio rerio	IUCLID	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50 > 22 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	IUCLID	OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 75 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 > 100 mg/l	3 h	Boue activée	IUCLID	OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
78-10-4	silicate de tétraéthyle			
	EU Method C.4-4 (DOC removal)	98 %	28	IUCLID
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
68299-15-0	Bis(neodecanoyloxy)dioctylstannane			
	OECD 301F / EU Method C.4-D	2 - 8 %	28	IUCLID
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
78-10-4	silicate de tétraéthyle	1,4

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 9 de 12

ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets)
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1292
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 30
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1292
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SILICATE DE TÉTRAÉTHYLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1292
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: TETRAETHYL SILICATE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3
14.4. Groupe d'emballage: III

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 10 de 12

Étiquettes:	3
	
Dispositions spéciales:	-
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-E, S-D

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1292
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	TETRAETHYL SILICATE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75: non applicable

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 11 de 12

Modifications

Révisé en raison du règlement (UE) n° 2020/878

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Irrit: Irritation oculaire

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne

UE: Union européenne

Facteur M: Facteur de multiplication

DGR: Dangerous Goods Regulations

COV/VOC: composé organique volatil (volatile organic compound)

TI: Technical Instructions

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Silikon Vernetzer

Date de révision: 12/08/2025

Date d'impression: 15/07/2016

Page 12 de 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
STOT RE 2; H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 4; H413	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Réticulant pour silicones	C	-	-	-	-	-	-	Catalyseur

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)